

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 14 AOUT 1917

Hier expirait le nouveau dernier délai – le dernier des derniers – donné aux fonctionnaires récalcitrants pour reprendre leurs fonctions. S'ils ne les reprenaient pas, gare ! et ce serait terrible!... Personne ne les a reprises. Quelques agents du département de l'Industrie et du Travail, poussés par la curiosité, sont allés se présenter, pour voir ce qui adviendrait. M. Verhees, le secrétaire général germano-flamingant de ce ministère les a accueillis avec empressement : il s'imaginait qu'ils venaient faire leur soumission. Il leur a tenu un petit discours pour leur expliquer qu'ils avaient eu tort de céder à la pression d'un terrorisme politique, qu'ils avaient des devoirs vis-à-vis de l'administration belge et qu'au surplus ils devaient veiller à ne pas compromettre leurs intérêts personnels « *attendu que les Allemands sortiront vainqueurs de la lutte* ». Puis, voyant que cette harangue les laissait indifférents, il leur a donné à nouveau huit jours de réflexion, après quoi le Gouvernement allemand sévira, paraît-il.

Le bruit court qu'il sévira de la manière suivante : les fonctionnaires désignés pour la

partie flamande et qui refusent de reprendre leur service seraient internés à Héverlé, dans la propriété du duc d'Arenberg ; les récalcitrants qui furent désignés pour la région wallonne seraient internés dans les bois du Luxembourg, à Sainte-Ode, l'ancien domaine de Frère-Orban. On raconte aussi qu'un haut dignitaire allemand, dépité, aurait dit : « *Nous ne déporterons plus les fonctionnaires belges en Allemagne : cela leur fait une auréole de martyrs, c'est trop glorieux pour eux* » (1). En réalité, les fonctionnaires belges sont prêts à affronter cet honneur et ils sont aussi tout disposés à s'en passer.

Le mouvement des démissions ne s'est pas ralenti parmi eux. Aujourd'hui encore, un ingénieur des bâtiments civils, M. Lemaire, a envoyé sa démission au gouverneur général ; invité par M. Vernieuwe, le secrétaire général du ministère flamand des Travaux publics, à faire faire certaines réparations jugées nécessaires à la demeure du nouveau conservateur du Musée Wiertz, l'«*activiste*» René De Clercq, M. Lemaire a saisi cette occasion pour quitter le ministère.

M. Velghe, directeur général au ministère de l'Intérieur, qui avait tenté de passer la frontière, vient, sa peine accomplie dans la prison de Hasselt, d'être ramené à Bruxelles, où l'autorité allemande lui assigne comme résidence, jusqu'à la fin de la guerre, le sanatorium de la rue de Linthout. M. Heptia, du département de l'Industrie

et du Travail, emprisonné à Hasselt pour les mêmes motifs, ne peut, sa peine terminée, rentrer ici : il est expédié en Allemagne jusqu'après les hostilités.

Toute l'ancienne administration belge est ainsi disloquée. Deux vagues commis du département des Sciences et Arts ont seuls répondu à l'appel du gouverneur allemand de la Wallonie et accepté d'aller à Namur. Ils n'y font rien, étant incapables, dans ce chaos, d'accomplir la moindre besogne utile. Ils y vont pour ... liquider leurs traitements, et pour manger dans un mess que le gouvernement allemand a fait installer là, à l'intention des fonctionnaires et employés de l'administration wallonne.

Notes de Bernard GOORDEN.

Certains de ces fonctionnaires *germano-flamingants* sont mentionnés par MONBALLYU Jos ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Emiel **Ver Hees** (note 136 ; condamné à mort le 28/2/1920) : pages 55, 57, 58, 66, 67, 89, 193, 217 ;

Telesphorus **Vernieuwe** (note 137 ; condamné à mort le 28/2/1920) : pages 55, 57, 66, 78, 193, 217.

René **De Clercq** (note 153 ; condamné à mort le 17/4/1920) : pages 57-59, 81-82, 188, 218, 227, 234.

Consultez aussi l'opuscule de Joost **Vandommele** intitulé « *Heraut van het activisme : René de Clercq in 1917* » :

joost.vandommele@skynet.be

https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwi5ILrLtvSAhUsB8AKHR6WAgsQFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.deerlijk.be%2Fsites%2Fdeerlijk%2Ffiles%2Fmedia%2Frdc_in_1917_heraut_van_het_activisme_brochure_joost.pdf&usg=AFQjCNFaW7JXvo0BVaGjcuQtMu6aP4Z11w